

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 juin, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, LETORT Yolande.

Membres présents : Mesdames BEAUVENT Alexandra, CANTIN Sandrine, DE KIMPE Laurence, JARTILA Nathalie, ROTONDO Béatrice, Messieurs BRAJOU Olivier, DESPREZ François, LE CORRE Florent, MERCIER Claude, REBIFFE Thibaut

Absentes excusées : Mesdames BAUDU Madeline donne pouvoir à Mme CANTIN Sandrine, FOREST Agnès donne pouvoir à Mme LETORT Yolande, GARCIA Maguy, GRESILLON Aurore, Messieurs LUCAS Sébastien, NORBERT Pascal, OURY Denis, REBIFFE François-Arnaud,

Secrétaire de séance : Mme BEAUVENT Alexandra

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - :

ORDRE DU JOUR

➤ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2026**

➤ FINANCES

- Vote du prix de l'eau 2027
- Projet : changement des canalisations d'eau potable sur le hameau Bierville,

➤ **AFFAIRES GENERALES**

- Désignation d'un correspondant défense

➤ **QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS**

- Réparation préau salle DELAIR
- Rentrée 6^e
- Convention 30 millions d'Amis
- FDI petit patrimoine
- Affaire Mafran

- - - - -

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL.

Après lecture du précédent compte-rendu, à **L'UNANIMITÉ** le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la précédente séance.

Pour : 13

Contre :

Abstention :

2. FINANCES

• **VOTE DU PRIX DE L'EAU 2027**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut comme chaque année voter le prix de l'eau et le montant de la redevance SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable).

Mme le Maire propose de maintenir le montant de la redevance SIAEP et le prix de la ligne consommation, pour la facturation 2027.

- ✓ pour la redevance SIAEP le tarif suivant : **1,82 € le m3.**
- ✓ Pour la consommation eau le tarif identique à **1,30 € le m3**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, à **L'UNANIMITÉ** décide de maintenir le prix du m3 d'eau à 1,30 € par m3 et la redevance SIAEP à 1,82 € par m 3 pour la facturation 2027.

Pour : 13

Contre :

Abstention :

• **PROJET : CHANGEMENT CANALISATIONS DANS LE HAMEAU DE BIERVILLE,**

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune poursuit depuis plusieurs années un programme de renouvellement des réseaux d'eau potable afin d'améliorer la qualité du service, de limiter les fuites et de pérenniser les infrastructures.

Les travaux déjà réalisés sont les suivants :

- **2005** : renouvellement du réseau d'eau potable du hameau de **Gaudreville**
- **2007** : renouvellement du réseau d'eau potable du hameau de **Arnouville - Jodainville**
- **2018-2019** : renouvellement du réseau d'eau potable du hameau d'**Orlu** ;
- **2019** : renouvellement du réseau d'eau potable du hameau de **Grandville** ;
- **2020 et 2021** : renouvellement du réseau d'eau potable de **Gommerville**, réalisé en deux tranches, concomitamment aux travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphonie.

Afin de poursuivre cette politique d'investissement, Mme le Maire propose d'engager une réflexion sur le renouvellement des canalisations des hameaux de **Bierville**, avec une programmation des travaux à compter de 2027.

Le Conseil municipal est invité à échanger sur les modalités de mise en œuvre de cette opération, notamment :

- le recours à un **maître d'œuvre**, impliquant la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre ;
- la réalisation des travaux en **une seule opération**, afin de tenir compte des capacités financières de la commune et des priorités techniques.

Enfin, Mme le Maire souhaite connaître si un ou plusieurs membres du Conseil municipal souhaitent s'investir plus particulièrement dans le suivi de ce dossier, en lien avec les services de la commune et les différents partenaires techniques.

Le Conseil municipal est invité à débattre de ces orientations et à se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

Pour : 13

Contre :

Abstention :

3. **AFFAIRES GÉNÉRALES**

• **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Créé en 2001, le correspondant défense (CORDEF) est un élu municipal désigné par le maire pour incarner, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation.

Véritable relais d'information et d'action, le correspondant défense a notamment vocation à : informer les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement ; sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées ; et animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale.

Mode de désignation :

Le correspondant défense est désigné sur proposition du maire, par délibération du conseil municipal, parmi ses membres.

Rôle et missions du correspondant défense :

Les missions du correspondant défense s'articulent autour de trois axes principaux :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants).

Concrètement, son champ d'action est très vaste. Il peut par exemple :

- Organiser une conférence sur un thème de défense (le rôle des armées aujourd'hui, le parcours de citoyenneté) ;
- Diffuser des informations dans le journal de la commune sur les opérations militaires en cours ou les dispositifs d'engagement (implication du régiment voisin dans un conflit actuel, nouveau service national, réserve) ;
- Animer une cérémonie commémorative (le 8 mai, le 11 novembre) en associant les jeunes de la commune ;
- Faire témoigner un ancien combattant dans un établissement scolaire.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner **M. DESPREZ François**, en sa qualité de conseiller(e) municipal(e), en tant que « correspondant(e) défense » pour la durée du mandat municipal.

Après avoir écouté Mme le Maire, le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITÉ** désigne **M. DESPREZ François**, en sa qualité de conseiller(e) municipal(e), en tant que « correspondant(e) défense » pour la durée du mandat municipal.

Pour : 13

Contre :

Abstention :

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Réparation préau salle DELAIR** : L'assurance a validé le nouveau devis de la société « SAS RABAROT ». GROUPAMA indemniser la Commune à hauteur de 2 816 € et il restera à la charge de la Commune la franchise, soit 250€. Mme le Maire a transmis le devis signé semaine du 22 juin.
- **Rentrée 6^e** : Pour féliciter et encourager les nouveaux collégiens, Mme le Maire organise, en leur honneur, une cérémonie **le 4 septembre 2026 à 18h**. 6 enfants sont concernés.
- **Convention 30 millions d'Amis** : La Mairie a pris contact avec l'association « CASPERETLULU » sur JANVILLE et « 30 millions d'amis », pour la stérilisation et l'identification des chats « libres ». Mme le Maire devra alors prendre un arrêté.
Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITÉ** approuve l'adhésion à la convention.
Pour : 13 Contre : Abstention :
- **FDI petit patrimoine** : la commune a reçu un courrier annonçant que l'enveloppe 2026 pour le FDI patrimoine était, à ce jour, consommée. La préfecture nous autorise à faire les travaux mais sans garantie de recevoir une subvention.
- **Affaire Mafran** : Mme le Maire rappelle que lors de l'audience du Tribunal d'instance de Chartres, en date du 30/04/2026, le procureur avait préconisé la remise en état des lieux et le versement d'une somme de 8 000€ au profit de la Commune et le jugement définitif a été reporté au 16/06/2026.

Le 16 juin dernier le Tribunal a rendu son délibéré « La Commune est condamnée à verser à Mme MAFRAN, à titre de dédommagement, la somme de 700€ en raison de l'établissement d'un titre de recette concernant l'astreinte. »

L'avocat de la Commune doit revoir le Procureur au sujet de ce délibéré qui va à l'encontre des divers jugements rendus précédemment au bénéfice de la Commune.

PROCHAINES DATES :

- ✓ **14 juillet** : Dimanche 12 juillet
- ✓ **Rentrée 6^e** : Vendredi 4 septembre 18h00
- ✓ **Conseil Municipal** : Jeudi 10 septembre 20h30
- ✓ **Randonnée** : Dimanche 13 septembre 8h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.